

CERTIFICAT DE SUPERFICIE "LOI CARREZ"

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Appartement Numéro de lot : NC Étage : 1er étage Rue clémenceau Référence Cadastrale : NC Adresse : Appartement coté rue Clémenceau étage 1 Immeuble 7 rue Clémenceau 64800 NAY-BOURDETTES	Propriété de: [REDACTED] Mission effectuée le : 08/03/2023 Date de l'ordre de mission : 08/03/2023 N° Dossier : AS08C23B C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 68,20 m²
(Soixante-huit mètres carrés vingt)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Étage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Grande Pièce	1er étage	35,990 m ²	0,000 m ²
W.C.	1er étage	1,610 m ²	0,000 m ²
Chambre n°1	1er étage	11,410 m ²	0,000 m ²
Chambre n°2	1er étage	11,250 m ²	0,000 m ²
Salle d'eau	1er étage	5,120 m ²	0,000 m ²
Buanderie	1er étage	2,820 m ²	0,000 m ²
Total		68,200 m²	0,000 m²

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
Total	0,000 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle est valable tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Il appartient aux intéressés aidés en cela de leur notaire de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative au regard du règlement de copropriété. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par SESO qu'à titre indicatif.

L'authenticité du (ou des) lot(s) désigné(s) n'ayant pu être vérifiée, le donneur d'ordre déclare que les pièces mesurées sont en adéquation avec les lots définis par le titre de propriété ; **oui** **non**

C COMMENTAIRES

Néant

CACHET ET SIGNATURE

Signature SOCIÉTÉ D'EXPERTISE DU SUD-OUEST SESO 10, avenue des Carreaux 40000 MONT DE MARSAN Tél. 05 58 05 99 41 - Fax 05 58 46 27 43 E-mail : seso40@wanadoo.fr RCS Pau/Lava 421 583 781	Fait à MONT DE MARSAN , le 08/03/2023 Le Technicien : Sébastien AUREY Nom du responsable : DELAYRE Laurent
--	--

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

CERTIFICAT DE SURFACE UTILE BRUTE

Ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011, décret n°2011-2054 du 29 décembre 2011, Circulaire du 3 février 2012 relative au respect des modalités de calcul de la surface de plancher des constructions.

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Local commercial Numéro de lot : Étage : Référence Cadastre : NC Adresse : Local Commercial 7 rue Clémenceau 64800 NAY-BOURDETTES	Propriété de : [REDACTED] Mission effectuée le : 08/03/2023 Date de l'ordre de mission : 08/03/2023 N° Dossier : AS08C23A C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 118,24 m²
(Cent dix-huit mètres carrés vingt-quatre)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Étage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Local commercial	RDC	65,260 m ²	0,000 m ²
Réserve	RDC	26,390 m ²	0,000 m ²
Arrière Cuisine	RDC	25,110 m ²	0,000 m ²
Wc	RDC	1,480 m ²	0,000 m ²
Total		118,240 m²	0,000 m²

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
Total	0,000 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle est valable tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Il appartient aux intéressés aidés en cela de leur notaire de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative au regard du règlement de copropriété. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par SESO qu'à titre indicatif.

L'authenticité du (ou des) lot(s) désigné(s) n'ayant pu être vérifiée, le donneur d'ordre déclare que les pièces mesurées sont en adéquation avec les lots définis par le titre de propriété ; **oui** **non**

C COMMENTAIRES

Néant

CACHET ET SIGNATURE

Signature <small>SOCIÉTÉ D'EXPERTISE DU SUD-OUEST SARL SESO 15, avenue (Sud-Ouest) 40960 MONT DE MARSAN Tél. 05 50 05 99 41 - Fax 05 58 46 27 41 E-mail : seso40@wanadoo.fr RCS Périgueux n° 421 595 761</small>	Fait à MONT DE MARSAN, le 08/03/2023 Le Technicien : Sébastien AUREY Nom du responsable : DELAYRE Laurent
---	--

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

CERTIFICAT DE SUPERFICIE "LOI CARREZ"

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Appartement Duplex OUEST Numéro de lot : NC Étage : 2ème étage Référence Cadastreale : NC	Propriété de : [REDACTED] Mission effectuée le : 08/03/2023 Date de l'ordre de mission : 08/03/2023 N° Dossier : AS08C23D C
Adresse : Appartement en duplex coté OUEST Immeuble 7 rue Clémenceau 64800 NAY-BOURDETTES	

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 92,19 m²
(Quatre-vingt-douze mètres carrés dix-neuf)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Étage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez	Commentaire
Grande Pièce	2ème étage	43,790 m ²	0,000 m ²	Pièce en cours d'aménagement sans escalier
W.C.	2ème étage	1,810 m ²	0,000 m ²	
Salle d'eau	2ème étage	3,910 m ²	0,000 m ²	
Chambre	2ème étage	18,680 m ²	0,000 m ²	
Palier	3ème étage	3,020 m ²	0,000 m ²	
Pièce n°1	3ème étage	8,270 m ²	1,100 m ²	
Pièce n°2	3ème étage	6,670 m ²	2,720 m ²	
Pièce n°3	3ème étage	6,040 m ²	3,560 m ²	
Total		92,190 m²	7,380 m²	

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
Total	0,000 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle est valable tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Il appartient aux intéressés aidés en cela de leur notaire de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative au regard du règlement de copropriété. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par SESO qu'à titre indicatif.

L'authenticité du (ou des) lot(s) désigné(s) n'ayant pu être vérifiée, le donneur d'ordre déclare que les pièces mesurées sont en adéquation avec les lots définis par le titre de propriété ; oui non

C COMMENTAIRES
Néant

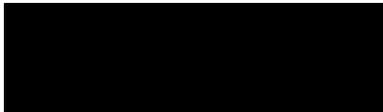
CACHET ET SIGNATURE	
Signature SOCIÉTÉ D'EXPERTISE DU SUD-OUEST SARL SESO 19, avenue Louis Cabane 40063 MONT DE MARSAN Tél. 05 58 05 99 41 - Fax 05 58 46 27 61 Email : seso40@wanadoo.fr RCS Pau/Bordeaux 421 525 761	Fait à MONT DE MARSAN, le 08/03/2023 Le Technicien : Sébastien AUREY Nom du responsable : DELAYRE Laurent

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



CERTIFICAT DE SUPERFICIE "LOI CARREZ"

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Appartement Numéro de lot : Étage : 2ème étage Référence Cadastre : AD - 214	Propriété de:  Mission effectuée le : 08/03/2023 Date de l'ordre de mission : 08/03/2023 N° Dossier : EG08C23B C
Adresse : Appartement au 2ème étage côté EST, 7 rue Clémenceau 64800 NAY	

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 32,68 m²
(Trente-deux mètres carrés soixante-huit)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Étage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Entrée	2ème étage	4,320 m ²	0,000 m ²
W.C.	2ème étage	1,020 m ²	0,150 m ²
Coin nuit/Salle d'eau	2ème étage	9,880 m ²	5,850 m ²
Séjour/Cuisine	2ème étage	17,460 m ²	5,540 m ²
Total		32,680 m²	11,540 m²

JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Étage	Surface Hors Carrez	Justification
W.C.	2ème étage	0,150 m ²	Cumulus
Coin nuit/Salle d'eau	2ème étage	5,850 m ²	Hauteur < 1,80 m
Séjour/Cuisine	2ème étage	5,540 m ²	Hauteur < 1,80 m
Total		11,540 m²	

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
Total	0,000 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle est valable tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Il appartient aux intéressés aidés en cela de leur notaire de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative au regard du règlement de copropriété. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par SESO qu'à titre indicatif.

L'authenticité du (ou des) lot(s) désigné(s) n'ayant pu être vérifiée, le donneur d'ordre déclare que les pièces mesurées sont en adéquation avec les lots définis par le titre de propriété ; oui non

C COMMENTAIRES
Néant

CACHET ET SIGNATURE	
Signature  <small>SOCIÉTÉ D'EXPERTISE DU SUD-OUEST PARL SESO 100 Avenue de la République 64000 MONT-DE-MARSAN Tél. 05 56 05 99 11 - Fax 05 56 49 27 61 E-mail : contact@seso.pro SES Mont-de-Marsan 433 439 747</small>	Fait à MONT DE MARSAN , le 08/03/2023 Le Technicien : Edouard GUILHOT Nom du responsable : DELAYRE Laurent

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



CERTIFICAT DE SUPERFICIE "LOI CARREZ"

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Appartement Numéro de lot : Étage : 1er étage Référence Cadastre : AD - n°214	Propriété de:  Mission effectuée le : 08/03/2023 Date de l'ordre de mission : 07/03/2023 N° Dossier : EG08C23A C
Adresse : Appartement au 1er étage coté Est, Bâtiment 7 rue Clémenceau, 64800 NAY	

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 69,47 m²
(Soixante-neuf mètres carrés quarante-sept)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Étage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Entrée	1er étage	5,850 m ²	0,000 m ²
Séjour/Cuisine	1er étage	32,250 m ²	2,100 m ²
Couloir	1er étage	6,390 m ²	0,000 m ²
Coin nuit n°1	1er étage	10,040 m ²	2,100 m ²
W.C.	1er étage	1,820 m ²	0,150 m ²
Salle d'eau	1er étage	3,070 m ²	0,000 m ²
Coin nuit n°2	1er étage	10,050 m ²	0,000 m ²
Total		69,470 m²	4,350 m²

JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Étage	Surface Hors Carrez	Justification
Séjour/Cuisine	1er étage	2,100 m ²	Embrasures de fenêtre
Coin nuit n°1	1er étage	2,100 m ²	Embrasures de fenêtre
W.C.	1er étage	0,150 m ²	Cumulus
Total		4,350 m²	

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
Total	0,000 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle est valable tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Il appartient aux intéressés aidés en cela de leur notaire de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative au regard du règlement de copropriété. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par SESO qu'à titre indicatif.

L'authenticité du (ou des) lot(s) désigné(s) n'ayant pu être vérifiée, le donneur d'ordre déclare que les pièces mesurées sont en adéquation avec les lots définis par le titre de propriété ; oui non

C COMMENTAIRES
Néant

CACHET ET SIGNATURE	
Signature  <small>SOCIÉTÉ D'EXPERTISE DU SUD-OUEST SESO ART. 1083 DU C.C.P. 1985 141, rue de la République - 64000 MONT-DE-MARSAN Tél. 05 55 05 99 41 - Fax 05 56 46 27 81 Email : seko@seso-expertises.fr RCS Paris n° 431 198 141</small>	Fait à MONT DE MARSAN, le 08/03/2023 Le Technicien : Edouard GUILHOT Nom du responsable : DELAYRE Laurent

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

